

Agents d'entretien et d'exploitation des routes (H/F)



Titulaire ou contrat de 3 ans



Joinville (52)



Fin de publicité : 17/05/2026

<u>Temps de travail et fondement juridique :</u>	<u>Rémunération brute mensuelle :</u> Adjoint technique territorial						
<p>Site : Pole technique de Joinville - CE Joinville</p> <p>Temps de travail : temps complet (100%)</p>	<table> <tr> <td>Echelon 1 :</td> <td>1 801,74 €</td> </tr> <tr> <td>R.I.F.S.E.E.P. :</td> <td>306,00 €</td> </tr> <tr> <td>Sujétion :</td> <td>40,00 €</td> </tr> </table> <p>« agent d'exploitation exposé aux aléas climatiques » Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire. Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.</p>	Echelon 1 :	1 801,74 €	R.I.F.S.E.E.P. :	306,00 €	Sujétion :	40,00 €
Echelon 1 :	1 801,74 €						
R.I.F.S.E.E.P. :	306,00 €						
Sujétion :	40,00 €						
<p>Missions du service – positionnement de l'agent : L'organisation territoriale du Conseil départemental de la Haute-Marne dans les domaines des routes repose sur quatre pôles techniques (Chaumont, Joinville, Montigny le Roi et Langres) pour assurer la gestion d'environ 1 000 km de routes départementales. Sous l'autorité du responsable et de l'adjoint de centre, il assure :</p>							
<p>Descriptif du poste : l'offre ne comprend pas tous les éléments de la fiche de poste. Vous pouvez en faire la demande. *</p> <p>Entretien et exploitation du réseau routier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant des chaussées, maintenance de l'état de surface, travaux d'amélioration ou de réparation ; - Interventions sur les réseaux hydrauliques - Interventions sur ouvrages d'art - Service hivernal : déneigement, salage, remplacement des pièces d'usure, ... ; - Surveillance du réseau, patrouillage, balisage, conservation du domaine départemental ; - Interventions d'urgence ou de sécurité pour assurer la continuité de la circulation routière ; - Mise en œuvre et maintenance des équipements de signalisation ; - Entretien courant des dépendances, ramassage des poubelles des aires d'arrêt, nettoyage des aménagements bordurés et pieds de glissières. <p>Missions transversales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction de « chargé de chantier ». Il coordonne le chantier, l'équipe et les intervenants, assure le suivi, la maintenance courante et le respect des règles de sécurité. 							
<p>Profil du poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au dispositif d'astreinte dans un rayon de 30 kms autour de votre résidence administrative, - Permis C : aptitude à la conduite des véhicules légers et poids lourds de jour comme de nuit ; - Connaissance des modes opératoires et des techniques de base (viabilité hivernale, surveillance du réseau, veille qualifiée, équipements, signalisation), des matériels et produits ; - Aptitude à travailler en équipe ; aptitude à rendre compte à sa hiérarchie ; - Savoir utiliser et entretenir les matériels et diagnostiquer des pannes simples ; - Savoir rédiger un compte rendu simple et renseigner des documents de suivi d'activité. 							
<p>Organisation de travail : 23,50 jours de congés annuels et 19 jours ARTT Cycle estival : 33 semaines à 42h30 sur 5 jours (horaires fixes : 7h15 – 12h / 13h30 – 17h18) Cycle hivernal : 19 semaines à 32h sur 4 jours (horaires fixes : 8h – 12h / 13h30 – 17h30)</p>							
<p>Pourquoi nous rejoindre ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation initiale et continue en interne - Perspectives de mobilité et évolution de carrière - Remboursement partiel des frais de transports en commun domicile-travail - Participation à la mutuelle santé et prévoyance santé - Cartes restaurants (28€ de contribution agent pour 70 €), CNAS - Le Département de la Haute-Marne propose à ses agents l'accès au Label Team, un programme d'activités sportives et culturelles gratuites ou à participation financière, tout au long de l'année 							
<p style="text-align: right;">Comment candidater ? Vous pouvez adresser votre candidature à *contact.recrutement@haute-marne.fr Lettre de motivation, curriculum vitae exigés</p>							
<p style="text-align: right;">Fondement juridique si agent contractuel : article L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique</p>							